

Procès-verbal
Assemblée générale annuelle de l'AQIPA 2019
Le 18 octobre 2019 à St-Hyacinthe - De 11h10 à 12h00

1. Mot de bienvenue

Fait par Mathieu Sylvain, président

2. Vérification du quorum

Oui nous avons quorum (minimum de 15 membres actifs, en règle, ne faisant pas partie du C.A.)

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Aucun ajout ou modification apporté à l'ODJ.

Proposé par : Marie-Pier Richard

Secondé par: Sarah Coté

4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du 2 novembre 2018

Aucune modification apportée au PV.

Proposé par : Édith Boulianne

Secondé par : Catherine Verret

5. Rapport du président 2018-2019

Présenté par Mathieu Sylvain, président. Voici les principaux thèmes abordés:

- Collaboration avec l'AOPQ pour l'organisation du congrès AOPQ-AQIPA 2019
- Projet d'archivage des documents de l'AQIPA
- Révision des règlements généraux de l'AQIPA
- Appui de l'AQIPA au projet ARC Network
- Organisation de la prochaine journée AQIPA en 2020
- Amélioration de la communication avec les membres et tous les intervenants auprès des personnes amputées

6. Rapport de la trésorerie 2018-2019

Présenté par Catherine Verret, trésorière.

7. Rapport du responsable médiatique 2018-2019

Présenté par Alexandra Furminger, responsable médiatique.

8. Élection du nouveau conseil d'administration

Description des tâches du membre du C.A. :

Éligibilité : Membres actifs résidents au Québec.

Chaque candidature doit être proposée et secondée par des membres.

Mandat : 2 ans, bénévolat

Réunions: au moins 4 fois par année par visio-conférence sur l'heure du midi.

Explication de la procédure d'élection:

- Marie-Ève Dallaire explique la procédure d'élection et propose M. Dany Grenier comme président d'élection.
- 5 postes de conseillers sont à combler.
- Les gens dans l'assemblée sont d'accord pour voter à main levée.

Mandats à échéance en 2019 :

Isabelle Paradis, vice-présidente
Émilie Limage-Couture, secrétaire → ne se représente pas
Édith Boulianne, conseillère
Sarah Côté, conseillère → ne se représente pas
Alexandra Furminger, conseillère
Marie-Ève Dallaire, conseillère supplémenteaire
Ariane Rajotte-Martel, conseillère supplémenteaire

Mise en candidature et Élections:

- Marie-Ève Dallaire propose Alexandra Furminger, Edith Boulianne, Ariane Rajotte-Martel et Isabelle Paradis. Ces mises en candidatures sont secondées par Mathieu Sylvain.
- Édith Boulianne propose Marie-Ève Dallaire. Cette candidature est secondée par Mathieu Sylvain.
- Éliane Fréchette-Chainé propose Marjolaine Boulay. Cette candidature est secondée par ?
- Isabelle Gagné propose Ikram El Ajrami. Cette candidature est secondée par ?
- Laura Casu propose Marie-Ève Demers. Cette candidature est secondée par ?

Toutes les personnes proposées acceptent de se présenter pour l'élection.

Après le vote à main levée, toutes les candidatures sont acceptées et il y aura donc 3 membres supplémentaires.

Candidats élus :

Conseiller 1 : Mathieu Sylvain, président	Conseillère 5 : Alexandra Fulminger, responsable médiatique
Conseillère 2 : Édith Boulianne, vice-présidente	Conseillère 6 : Isabelle Paradis
Conseillère 3 : Catherine Verret, trésorière	Conseillère 7 : Jessica Lemieux-Roy
Conseillère 4 : Virginie Imbeault, secrétaire	Conseillère 8 : Marie-Ève Demers
	Conseiller 9 : Ikram El Ajrami

Conseiller(s) supplémenteaire(s) : Marie-Ève Dallaire, Ariane Rajotte Martel et Marjolaine Boulay

9. Varia

Aucun

10. Levée de l'assemblée

Levée de l'assemblée à 11h59 proposée par Ariane Rajotte-Martel, secondée par Marie-Ève Dallaire.